

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****DU 29 septembre 2011****n°35****page 1/2****RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA****OBJET : Règlements des subventions engagées en 2010 auprès du Centre Social d'Ozon pour une rencontre multilatérale de jeunes à Hamilton en Écosse, financée par l'Union Européenne.**

Mesdames, Messieurs

Châtellerault participe à un réseau européen de l'éducation non formelle en faveur de la jeunesse. L'organisation de rencontres multilatérales de jeunes est menée avec Velbert (Allemagne), la Préfecture de Thesprotias (Grèce) et le South Lanarkshire Council (Écosse), sur cofinancement du programme européen Jeunesse en Action (P.E.J.A). Chaque ville organise alternativement le séjour de jeunes et d'animateurs. Elle prend en charge les dépenses et perçoit les subventions de l'Union Européenne. Le solde est réparti annuellement entre les villes participant au programme. Une convention, autorisée par la délibération n° 34 du 21 novembre 2006, organise le programme pour la période 2007-2010.

En 2010, la rencontre quadripartite prévue s'est déroulée à Hamilton avec 39 jeunes et 8 travailleurs jeunesse. Le South Lanarkshire Council était organisateur et a perçu la subvention de l'Union Européenne. Comme chaque année depuis 2006, le Centre Social d'Ozon a organisé la mise en œuvre du projet pour Châtellerault. Le bilan simplifié pour Châtellerault est le suivant :

Dépenses CSC Ozon non remboursées par South Lanarkshire Council (P.E.J.A)	Montant	Recettes	Montant
<i>Rencontre préparatoire en Ecosse (3 personnes - 4 jours -Mai 2010 - voyages train + avion inclus).</i>	1 171,00 €	<i>Autofinancement CSC Ozon</i>	1 362,00 €
<i>Salaire encadrant jeunesse recruté.</i>	2 350,00 €	<i>Subvention de la commune - personnel recruté (BP 2010)</i>	1 500,00 €
<i>Rencontre multilatérale Juillet 2010 (10 jeunes, 2 éducateurs, 15 jours, voyages minibus + avion inclus).</i>	2 089,00 €		
<i>Administration / communication</i>	512,00 €	<i>Subvention de la commune (délibération 29/09/11)</i>	3 260,00 €
TOTAL	6 122,00 €		6 122,00 €

La présente délibération permet de régulariser le financement d'équilibre prévu et engagé au budget primitif 2010 à hauteur de 6000 € maximum. Le montant à acquitter réellement s'élève à 3260,00 € par subvention au Centre socioculturel Littré-Vinci Ozon.

* * * * *

COMMUNE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 29 septembre 2011

n°35

page 2/2

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

VU la délibération n°34 du 21 novembre 2006, relative à la convention signée le 26 janvier 2007 entre les villes de Châtellerault, Velbert (Allemagne), le South Lanarkshire Council (Ecosse) et la Préfecture de Thesprotias (Grèce),

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault doit s'acquitter de la part de cofinancement prévue au budget 2010 pour ce programme,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 3260 € au Centre Social d'Ozon.

La dépense prévue est imputée à la fonction Relations Internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2010 - 048-1/6574/4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6818
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM